



PARLEMENT JURASSIEN

Question écrite N° 3238

L'anglais, y compris dans le ciel de la Suisse aux quatre langues nationales !

Le 12 septembre, contre l'avis du Conseil fédéral, le Conseil national a adopté par 138 voix contre 13 une motion exigeant l'autorisation des langues nationales dans l'espace aérien suisse.

On se souvient que le Conseil fédéral a révisé l'ordonnance sur le service de navigation aérienne pour le début de l'année en décrétant l'usage obligatoire de l'anglais dans l'espace aérien suisse pour les vols à vue non commerciaux. Or, aucune disposition internationale ne prévoit que l'anglais soit la seule langue pouvant être admise. C'est à la suspension de l'application de l'ordonnance qu'ont appelé majoritairement les élus de la Chambre basse. Le Conseil des Etats doit encore se prononcer.

Une forte opposition s'exprime en Valais contre la mesure imposée par l'Office fédéral de l'aviation. « 150 pilotes cloués au sol » ! s'insurge le Conseiller national Benjamin Roudit ! L'avocat du Groupe de vol à moteur de Sion affirme que la réforme « n'apporte pas davantage de sécurité et viole le droit international et la Constitution suisse ».

Si l'aérodrome de Bressaucourt n'est pas soumis comme de nombreux autres à converser par sa tour en anglais, puisque non concerné par le vol aux instruments, les pilotes jurassiens sont soumis à l'exigence de l'anglais s'ils se rendent à La Chaux-de-Fonds, à Sion ou à Lugano ! Au demeurant, l'aéroport international de Genève-Cointrin autorise les conversations... en français !

De nombreux pilotes romands ne pratiquent pas ou peu l'anglais, et on ne voit au nom de quoi on devrait les obliger à se soumettre à une exigence qui n'assure ni leur sécurité ni celle des terrains qu'ils rejoindront ou d'où ils partiront avec leur appareil.


Face au diktat du DETEC et de l'OFAC, le Gouvernement n'estime-t-il pas légitime d'emboîter le pas au Conseil national et d'agir afin que le français et les autres langues nationales ordinairement usitées jusqu'ici dans les vols à vue ne soient pas interdites de l'espace aérien suisse ?


Pierre-André Comte
Groupe socialiste

Delémont, le 2 octobre 2019






U. Benel


F. Nicol
J. De...